Brigitte Baccaïni (CGET)

Perception des conditions de vie

Sur de nombreux aspects de leur vie, les habitants des quartiers prioritaires sont moins satisfaits que les autres populations

Seuls 6 % des habitants des quartiers prioritaires sont très satisfaits de leur cadre de vie, contre 24 % de ceux vivant hors de ces quartiers **(graphique 1)**. Dans les QPV, un habitant sur dix se dit «pas satisfait du tout» de ce cadre de vie (3 % hors QPV). Outre les caractéristiques propres des quartiers, ce sentiment peut également s'expliquer par la structure de la population. En effet, la satisfaction du cadre de vie augmente avec l'âge et avec le niveau de diplôme. Or, les populations des QPV sont souvent jeunes et peu diplômées. D'après les résultats de l'analyse économétrique, un individu qui réside dans un quartier prioritaire a moins de chances d'être satisfait de son cadre de vie qu'un individu ayant un profil similaire mais qui habite hors quartier prioritaire. Le zonage en quartier prioritaire a donc un effet significatif sur cet indicateur. Ce résultat confirme les efforts à poursuivre dans ces quartiers, en particulier en matière de renouvellement urbain.

Les habitants des quartiers prioritaires sont sensiblement plus inquiets de leur état de santé que ceux résidant hors QPV : seuls 7 % d'entre eux en sont très satisfaits et 32 % peu ou pas satisfaits du tout, contre respectivement 15 % et 19 % hors QPV. En effet, les habitants des quartiers prioritaires sont davantage touchés par un certain nombre de pathologies, et ils ont globalement une espérance de vie plus faible que la population hors quartiers[1].

Par ailleurs, près des trois quarts (74 %) des habitants des quartiers prioritaires déclarent devoir s'imposer régulièrement des restrictions budgétaires, alors que ce n'est le cas «que» de 60 % de la population hors QPV. La population des QPV dispose, en effet, d'un niveau de vie significativement plus faible, avec un taux de pauvreté en 2012 de 42,2 %, soit un taux trois fois plus élevé que celui de l'ensemble de la France métropolitaine.

Le chômage préoccupe davantage les habitants des quartiers prioritaires

Interrogés sur leur première préoccupation, les habitants des quartiers prioritaires répondent sensiblement différemment de ceux qui vivent hors de ces quartiers **(graphique 2)**.

Le chômage, principale préoccupation des Français, l'est encore plus pour la population des QPV : il est cité comme principale préoccupation par 41 % de leurs habitants, contre 32 % en dehors de ces quartiers. Le chômage touche, en effet, beaucoup plus fortement les populations des QPV[2], qui se sentent donc plus en situation de risque.

L'immigration qui est, juste après la violence et l'insécurité, la troisième préoccupation des Français, inquiète moins les populations des quartiers prioritaires, dont les habitants ne sont que 7 % à la citer comme principale préoccupation (contre 14 % en dehors des QPV). Ce constat peut tenir à la structure particulière de la population des QPV où les immigrés et descendants d'immigrés sont fortement représentés[3]. De même, le fait que les habitants des QPV portent davantage attention à la pauvreté dans le monde plutôt qu'à celle rencontrée en France (respectivement 8 % et 6 %), alors que c'est l'inverse hors QPV (4 % et 8 %), peut également s'interpréter à l'aune de cette forte présence de populations immigrées, ayant des attaches dans des pays fortement touchés par la pauvreté. Les habitants des quartiers prioritaires sont, en revanche, moins préoccupés par les tensions internationales (1 % contre 5 % hors QPV).

La violence et l'insécurité préoccupent de la même manière les populations des QPV et celles qui vivent hors de ces quartiers. La question de la drogue, qui arrive rarement en tête des préoccupations des Français, est jugée légèrement plus préoccupante dans les QPV qu'en dehors (dans les QPV, 3 % des habitants considèrent que c'est leur première préoccupation contre 1 % en dehors).

1. Voir par exemple : rapport ONPV 2016, fiche 2.9 sur l'état de santé des résidents des quartiers prioritaires alsaciens.
2. Voir dans ce rapport la fiche Taux d'activité, d'emploi, part et taux de chômage par sexe, âge, niveau d'études, origine.
3. Selon l'enquête *Trajectoires et origines* (Ined, Insee) de 2008, les immigrés et descendants d'immigrés représentaient plus de la moitié de la population des Zus.

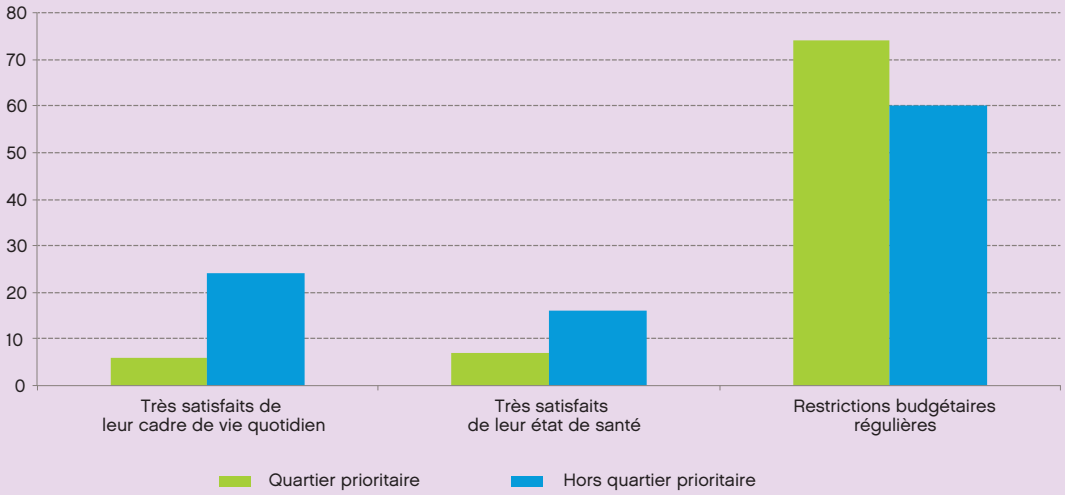

Graphique 1
Niveau de satisfaction des habitants des QPV (en %)

Source : Crédoc, enquête «Conditions de vie et aspirations», 2016.

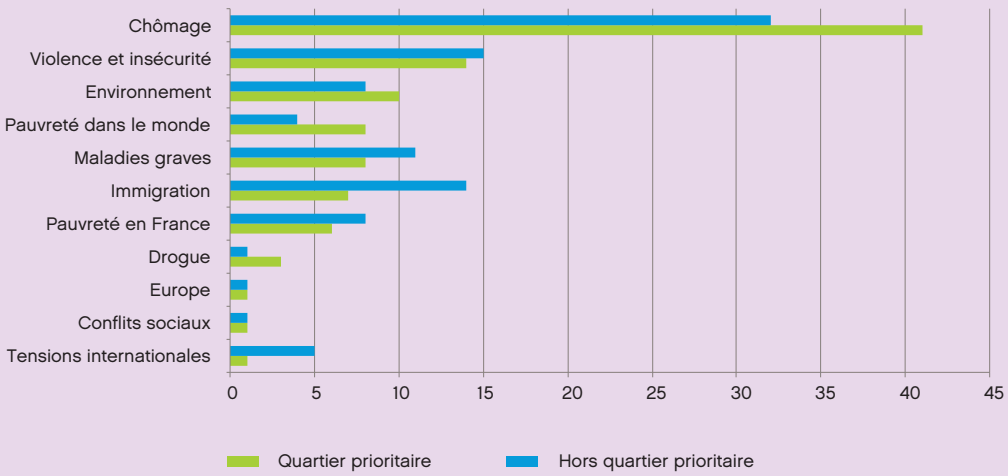

Graphique 2
Principales préoccupations des habitants des QPV (en %)

Source : Crédoc, enquête «Conditions de vie et aspirations», 2016.

Cécile Queffélec (Observatoire de la lecture publique, ministère de la Culture)
Helga Mondésir (CGET – ONPV)

Les bibliothèques proches des quartiers prioritaires

Construire des bibliothèques conviviales et facilement accessibles, proposant des horaires d'ouverture et des services adaptés, constitue un préalable essentiel à leur fréquentation. Si des actions «hors les murs» sont parfois un mode de desserte complémentaire, la proximité géographique des bibliothèques reste un facteur important d'accessibilité. En effet, d'après les données de fréquentation 2016, 60 % des habitants de France métropolitaine les ayant fréquentées dans les douze derniers mois ont mis moins de 10 minutes pour s'y rendre[1], tous modes de transports confondus.

Le ministère de la Culture et le Commissariat général à l'égalité des territoires ont mené conjointement des travaux visant à identifier les bibliothèques situées en quartier prioritaire ou proches de ceux-ci, c'est-à-dire à moins de 500 m à vol d'oiseau de la limite du quartier[2]. Ces travaux ont été conduits à partir de la base de données des bibliothèques territoriales[3] de l'Observatoire de la lecture publique.

Les régions comportant un grand nombre de quartiers prioritaires sont aussi celles où les bibliothèques à proximité de ces quartiers sont les plus nombreuses

La France se caractérise par un maillage dense de 16 500 bibliothèques[4]. Sur les 10 220 bibliothèques positionnées géographiquement, 768 se trouvent dans ou à proximité d'un quartier prioritaire. Celles-ci sont plus nombreuses dans les régions où la part de ces quartiers est la plus importante : l'Île-de-France, les Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes **(tableau 1)**.

Les bibliothèques en quartier prioritaire sont majoritairement implantées dans les communes moyennes ou grandes

Les bibliothèques se situent, pour la majorité d'entre elles, dans des petites communes **(tableau 2)**. Pour autant, les 488 communes ayant au moins une bibliothèque en quartier prioritaire ou à proximité sont, en majorité, moyennes ou grandes (plus de 20 000 habitants). Dans les communes avec bibliothèque, cet équipement est plus fréquent dans ou à proximité d'un quartier lorsque la taille de la commune augmente. Ainsi, sur les 43 communes de plus de 100 000 habitants disposant d'au moins un lieu de lecture, 81,4 % ont au moins une bibliothèque en quartier ou à proximité. Si cela est en partie la conséquence du plus grand nombre de bibliothèques, d'une part, et de quartiers prioritaires, d'autre part, dans les grandes villes, cette implantation importante résulte aussi de la volonté des collectivités de construire des bibliothèques dans des zones défavorisées. Les bibliothèques des communes de moins de 20 000 habitants peuvent, cependant, être également concernées par la politique de la ville : la bibliothèque d'une commune peut être limitrophe d'un quartier prioritaire situé dans la commune voisine. C'est le cas dans 31 des 488 communes disposant d'une bibliothèque proche d'un quartier prioritaire.

Parallèlement, 347 communes en politique de la ville ne comptent pas de bibliothèques situées au sein des quartiers prioritaires ni à proximité. Ce sont, en majorité, des communes de 5 000 à 20 000 habitants (57 %). En effet, environ 90 % de ces communes dotées de bibliothèques n'en comptent qu'une seule sur leur territoire : le maillage de proximité est moins resserré[5].

1. *Publics et usages des bibliothèques en 2016*, étude réalisée par TMO Régions pour le ministère de la Culture.
2. Les résultats de ces travaux ont été publiés dans la revue *Bibliothèque(s)* en juin 2017.
3. La base de données de l'Observatoire de la lecture publique n'est pas exhaustive, et la localisation précise des bibliothèques n'est pas toujours possible du fait d'adresses de qualité insuffisante.
4. Par souci de clarté et de synthèse, les «bibliothèques» ne sont pas distinguées des «points d'accès au livre» (typologie de l'Association des bibliothécaires départementaux) et englobent également les médiathèques.
5. Données 2016 de l'Observatoire de la lecture publique.

Tableau 1
Répartition des bibliothèques en quartier prioritaire (QP)

Région	Nombre de bibliothèques dans ou proche d'un QP	Part du total (en %)	Nombre de QP	Part du total (en %)
Île-de-France	197	25,7	272	21,0
Hauts-de-France	116	15,1	199	15,0
Auvergne-Rhône-Alpes	99	12,9	140	11,0
Nouvelle-Aquitaine	58	7,6	81	6,0
Occitanie	57	7,4	105	8,0
Grand Est	56	7,3	116	9,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	54	7,0	128	10,0
Normandie	32	4,2	62	5,0
Pays de la Loire	32	4,2	46	4,0
Centre-Val de Loire	28	3,6	52	4,0
Bourgogne-Franche-Comté	20	2,6	58	4,0
Bretagne	17	2,2	32	2,0
Corse	2	0,3	5	0,0
Total	768	100,0	1296	100,0

Source : Observatoire de la lecture publique, ministère de la Culture.
Traitements : CGET-ONPV.

Tableau 2
Répartition des communes d'implantation des bibliothèques en quartier prioritaire (QP)

Taille de la commune en nombre d'habitants	Nombre de communes ayant au moins une bibliothèque sur leur territoire	Nombre de communes ayant au moins une bibliothèque proche d'un quartier prioritaire	Part des communes ayant au moins une bibliothèque proche d'un quartier (en %)	Part des communes ayant au moins une bibliothèque proche d'un quartier prioritaire parmi les communes ayant au moins une bibliothèque sur leur territoire (en %)	Part des communes concernées par la politique de la ville (en %)	Nombre de communes en politique de la ville sans bibliothèque à proximité	Part des communes en politique de la ville sans bibliothèque à proximité (en %)	Nombre de communes hors politique de la ville comprenant des bibliothèques proches de quartiers prioritaires	Part des communes hors politique de la ville comprenant des bibliothèques proches de quartiers prioritaires (en %)
Moins de 5 000	14 284	29	5,9	0,2	6,0	32	9,2	13	42,0
De 5 000 à 19 999	1536	201	41,1	13,1	48,7	199	57,3	10	32,0
20 000 à 49 999	340	163	33,4	47,9	31,1	93	26,8	7	23,0
50 000 à 69 999	61	41	8,4	67,2	6,6	13	3,7	1	4,0
70 000 à 99 999	28	19	3,9	67,9	3,0	5	1,4	0	0,0
100 000 et plus	43	35	7,2	81,4	4,6	5	1,4	0	0,0
Total	16 292	488	100,0	3,0	100,0	347	100,0	31	100

Source : Observatoire de la lecture publique, ministère de la Culture.
Traitements : CGET-ONPV.

Nicolas Juste (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement – Cerema)

La mobilité quotidienne

Dans une étude réalisée pour le compte du CGET, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) a développé une méthodologie basée sur l'exploitation des enquêtes ménages-déplacements[1]. Cette étude s'intéresse à tous les déplacements dans la semaine des plus de 11 ans. Elle compare les quartiers de la politique de la ville (QPV) aux autres quartiers de 33 unités urbaines de tailles diverses.

Un plus faible niveau de mobilité en QPV fortement lié à l'accès au volant

Les résidents des quartiers prioritaires présentent un plus faible niveau de mobilité. La part d'«immobiles»[2] y est plus importante (+3 à 4 points de pourcentage [3]), et les habitants effectuent, en moyenne, moins de déplacements au cours des cinq jours de semaine (-1,4 à -2,2 déplacements par rapport aux habitants des autres quartiers). Si la distance parcourue par les résidents des QPV est nettement inférieure (-4 km à -11 km, hormis pour les plus petites unités urbaines), le temps qu'ils consacrent à se déplacer est, en revanche, identique. Cette faible mobilité est fortement liée à une utilisation plus limitée de la voiture **(graphique 1)**. La part des ménages non-motorisés est plus importante en quartier prioritaire (+12 à +17 points) et la possession du permis, moins répandue (-22 à -25 points).

Les autres modes de transports permettent de compenser partiellement ce faible accès au volant. La marche est le premier mode alternatif, suivie par les transports en commun. Le vélo est moins utilisé par les résidents des QPV, alors que son usage pourrait être pertinent en termes économiques.

En résumé, sans accès au volant, les activités sont réalisées localement à pied lorsque cela est possible, ou en transport en commun.

Des inégalités exacerbées entre les femmes et les hommes

La part de femmes «immobiles» est plus importante que celle des hommes quel que soit le territoire. Mais cette différence est exacerbée au sein des QPV (+7 points de femmes immobiles par rapport aux hommes, contre +3 points ailleurs). En revanche, lorsqu'elles se déplacent, elles effectuent plus d'activités que les hommes (+0,6 activité par rapport aux hommes en cinq jours hors QPV, +1,1 en QPV).

Le plus faible usage de la voiture en quartier prioritaire touche surtout les femmes (-4,8 déplacements en voiture en cinq jours pour les femmes des QPV par rapport à celles des autres quartiers, contre seulement -2,8 pour les hommes). Par ailleurs, la spécialisation des motifs de mobilité par sexe est plus forte au sein des quartiers prioritaires **(graphique 2)**. Quel que soit le territoire, les femmes effectuent moins de déplacements de travail, mais plus d'accompagnements et plus d'achats que les hommes. Celles résidant en QPV effectuent moins d'achats et plus d'accompagnements des enfants que celles des autres quartiers. Les femmes réalisent donc plus de déplacements courts et non motorisés, particulièrement dans les QPV.

Les actifs particulièrement concernés

La plus faible mobilité des habitants des QPV touche surtout les actifs (-2,8 déplacements en cinq jours, contre -0,5 pour les inactifs). Ce phénomène est en partie lié à la structure de la population puisque les chômeurs et les individus moins qualifiés y sont surreprésentés et que la mobilité croît avec le niveau de qualification. Il subsiste cependant un effet spécifique aux QPV, qui touche tous les niveaux de qualification des actifs (-1,7 à -2,7 déplacements en cinq jours). Cette plus faible mobilité des actifs des QPV s'explique par une moins bonne accessibilité à l'emploi liée à un mauvais appariement des lieux de vie et d'emploi (théorie du *spatial mismatch*). La vitesse moyenne d'un déplacement de travail est plus faible lorsque l'on réside en QPV, particulièrement en transports en commun **(graphique 3)**. Quand bien même un habitant d'un QPV peut se rendre au travail en transport en commun, cette activité lui demande plus de temps.

1. Ces enquêtes sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage des collectivités suivant une méthodologie labellisée par le Cerema. Elles recensent tous les déplacements réalisés un jour de semaine, la veille de l'enquête, par les membres d'un échantillon représentatif des ménages du territoire enquêté.
2. Personne n'ayant réalisé aucun déplacement la veille du jour de l'enquête.
3. Nous présentons une fourchette de valeurs car cela dépend de taille de l'unité urbaine. Cette remarque est vraie pour toutes les fourchettes de valeurs présentées par la suite.

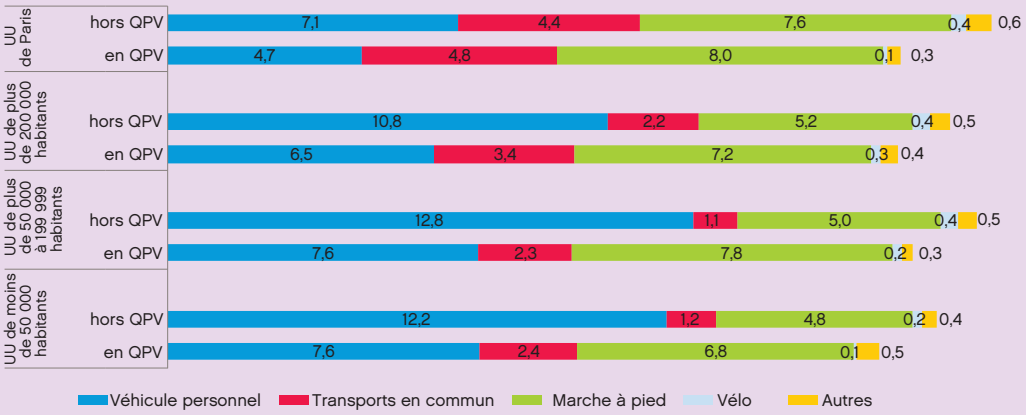

Graphique 1
Nombre de déplacements effectués par une personne en cinq jours de semaine, par mode de déplacement

Source : base unifiée des enquêtes déplacements 2017.
Champ : enquêtés de 11 ans et plus, au cours de 33 enquêtes, réduites au périmètre des unités urbaines.
Traitements : Cerema Nord Picardie.
Note de lecture : en cinq jours de semaine, un résident d'un QPV de l'unité urbaine de Paris réalise 4,7 déplacements en voiture, 4,8 en transports en commun et 7,6 à pied.

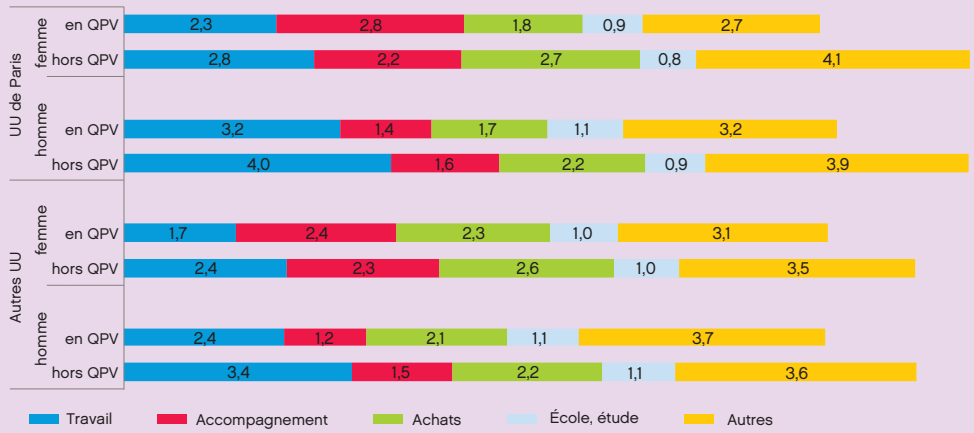

Graphique 2
Nombre de déplacements effectués par une personne en cinq jours de semaine, par motifs et par sexe

Source : base unifiée des enquêtes déplacements 2017.
Champ : enquêtés de 11 ans et plus, au cours de 33 enquêtes, réduites au périmètre des unités urbaines.
Traitements : Cerema Nord Picardie.
Note de lecture : en cinq jours de semaine, une femme résidente au sein d'un QPV de l'unité urbaine de Paris réalise 2,3 déplacements de travail, 2,8 déplacements d'accompagnement, et 1,8 déplacement d'achat.

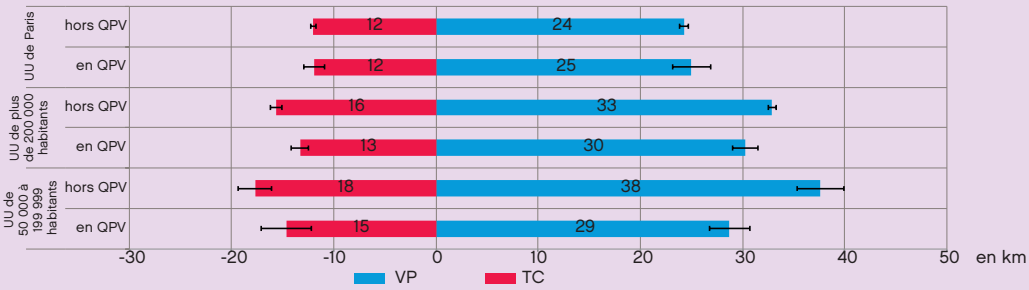

Graphique 3
Vitesse moyenne d'un déplacement de travail, en transport en commun (TC) et en véhicule particulier (VP), en km/h

Source : base unifiée des enquêtes déplacements 2017.
Champ : enquêtés de 11 ans et plus, au cours de 33 enquêtes, réduites au périmètre des unités urbaines.
Traitements : Cerema Nord Picardie.
Note de lecture : un déplacement de travail dont le mode principal est la voiture se fait à une vitesse de 25 km/h lorsqu'il est fait par un résident d'un QPV de l'unité urbaine de Paris. Les intervalles de confiance à 95 % sont représentés sur le graphique pour chacune des vitesses moyennes calculées.

Julien Pramil (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure – SSMSI, ministère de l'Intérieur)

Délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie

En partenariat avec l'Insee, le SSMSI s'est doté d'une base de données regroupant les infractions de vols, violences physiques sur les personnes, délits liés aux stupéfiants, dégradations constatées par les forces de l'ordre en France métropolitaine sur l'année 2016, dont l'adresse de commission est finement localisée[1]. Cette source permet d'améliorer la connaissance de la délinquance enregistrée dans des zones plus précises que les découpages administratifs habituels, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)[2].

L'intensité de la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie est analysée au regard de huit indicateurs. Elle donne lieu, d'une part, à une comparaison selon les zonages géographiques et, d'autre part, à une analyse des écarts relatifs des taux de délinquance selon les types de faits constatés.

Plus de délinquance dans les quartiers prioritaires que sur le reste du territoire, à l'exception des cambriolages

À l'exception des cambriolages, l'intensité de la délinquance enregistrée est, en moyenne, plus forte en QPV que sur le territoire métropolitain pour les crimes et délits considérés **(tableau 1)**.

En effet, pour 1000 habitants, 7,5 faits de violences physiques sur les personnes sont recensés en QPV contre 4,0 sur l'ensemble du territoire, mais seulement 2,5 cambriolages en QPV contre 3,8 sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, les QPV appartiennent, par construction, à des unités urbaines d'au moins 10000 habitants et leur situation doit être replacée dans leur contexte urbain. En effet, l'intensité de la délinquance augmente avec la taille des agglomérations pour toutes les catégories d'infractions, exception faite des cambriolages[3], et ceci dans tous les territoires, qu'ils soient ou non concernés par la politique de la ville. Ainsi, il est plus pertinent de comparer les quartiers prioritaires avec l'ensemble des agglomérations de plus de 10000 habitants afin de limiter cet effet d'urbanisation.

Une délinquance spécifique au sein des grandes unités urbaines

Par rapport aux unités urbaines qui les englobent, l'intensité de la délinquance enregistrée dans les QPV est nettement plus forte pour les infractions à la législation sur les stupéfiants (+80 % de faits constatés pour 1000 habitants, **graphique**), les violences avec ou sans vol (+45 % et 58 %) et les dégradations (+46 %). En revanche, la fréquence des cambriolages est, en moyenne, 47 % plus faible dans les QPV. De même, elle est 30 % inférieure pour les vols sans violence, 25 % inférieure pour les vols dans/sur les véhicules et, enfin, 9 % inférieure pour les vols de véhicules.

1. Seules les infractions relevées et enregistrées comme des crimes ou des délits par les forces de sécurité sont prises en compte (voir SSMSI, Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique, Interstats Hors collection. Pour les délits liés aux stupéfiants, sont comptés les procédures de trafic et revente sans usage, ainsi que les auteurs d'usage et revente de stupéfiants). Un acte de délinquance est enregistré en quartier prioritaire s'il est commis dans un quartier prioritaire, que la victime réside elle-même ou non en QPV.
2. Cette localisation consiste à déterminer dans quel Iris (îlot regroupé pour l'information statistique, découpage réalisé par l'Insee qui permet un maillage du territoire en îlots d'environ 2000 habitants) et dans quel quartier prioritaire, le cas échéant, a été commise chaque infraction, à partir des adresses renseignées par les forces de sécurité. Le niveau de confiance des localisations d'infractions dépend de la qualité des informations saisies sur les adresses de commission des faits, qualité qui varie notamment selon le type d'infraction : ainsi, 90 % des cambriolages ont une qualité de localisation maximale (précision à 100 mètres près), contre seulement 60 % des infractions liées à la législation sur les stupéfiants. Ceci constitue une limite sur la précision des données et sur la finesse de l'exploitation que l'on peut en faire.
3. Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations, Julien Pramil, *Interstats Analyses* n°14.

Tableau 1
Intensité de la délinquance par zonages géographiques (nombre d'infractions pour 1 000 habitants)

Classe	QPV	Unités urbaines englobant des QPV (QPV inclus)	Unités urbaines englobant des QPV (hors QPV)	Petites unités urbaines (moins de 10 000 habitants)	Moyennes et grandes unités urbaines (plus de 10 000 habitants)	Moyennes et grandes unités urbaines (hors QPV)	Ensemble du rural	Ensemble de l'urbain	France métropolitaine
Cambriolages	2,5	4,4	4,7	2,8	4,3	4,6	2,9	4,1	3,8
Vols de véhicules	3,0	3,2	3,3	1,8	3,2	3,2	1,2	2,9	2,5
Vols dans/sur les véhicules	5,8	7,4	7,7	4,0	7,2	7,4	2,7	6,7	5,8
Dégradations	7,6	5,5	5,2	2,2	5,3	5,0	1,4	4,8	4,0
Stupéfiants	6,9	4,2	3,8	2,5	4,1	3,8	1,4	3,9	3,3
Violences physiques sur les personnes	7,5	5,1	4,8	2,9	5,0	4,6	1,9	4,6	4,0
Vols violents	3,4	2,5	2,3	0,2	2,3	2,2	0,1	2,0	1,6
Vols sans violence	10,9	15,1	15,7	5,6	14,6	15,1	3,3	13,2	10,9
Population	4 856 000	37 975 000	33 119 000	7 882 000	41 164 000	36 308 000	14 651 000	49 047 000	63 698 000

Source : SSMSI, Insee.
Champ : France métropolitaine.
Note de lecture : dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), on compte en moyenne 2,5 cambriolages pour 1 000 habitants sur l'année 2016, contre 4,3 pour les moyennes et grandes unités urbaines de plus de 10 000 habitants et 3,8 pour l'ensemble de la France métropolitaine.

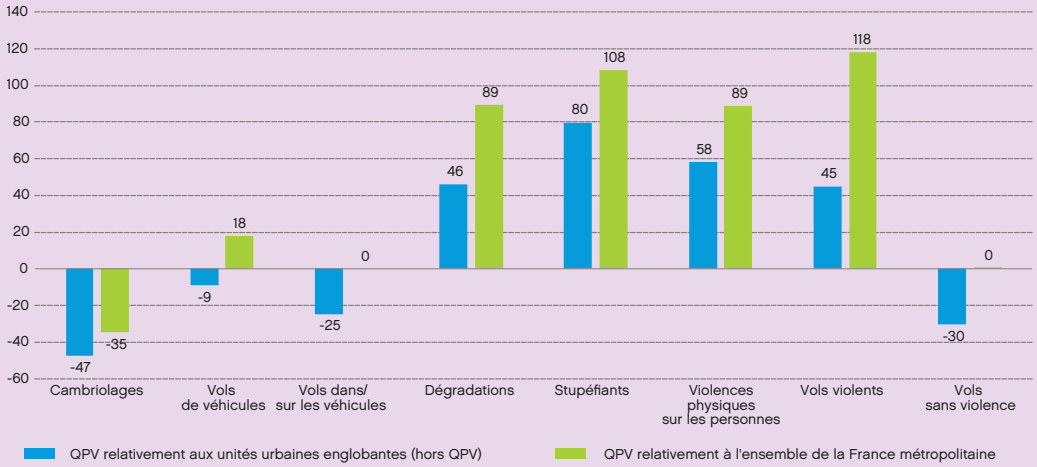

Graphique 1
Écarts relatifs des taux de délinquance entre les quartiers prioritaires, les unités urbaines englobantes et l'ensemble du territoire métropolitain (en %)

Sources : SSMSI, Insee.
Champ : France métropolitaine.
Note de lecture : le nombre de dégradations pour 1 000 habitants en QPV est 89 % plus élevé qu'en France métropolitaine et 46 % plus élevé que dans les autres quartiers des unités urbaines qui les englobent.

Marie Sala (CGET – ONPV)

Le parc locatif social dans les quartiers de la politique de la ville

Un parc social plus ancien en quartier prioritaire

Le parc locatif social se concentre, pour une bonne part, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : ces quartiers n'abritent que 8 % des habitants de France métropolitaine, mais accueillent 30 % des logements sociaux. Les quartiers de veille active[1] (QVA) abritent, quant à eux, 5 % du parc social **(tableau 1)**. Les caractéristiques des logements sociaux varient selon leur localisation : ceux des quartiers prioritaires sont, en moyenne, plus anciens que ceux des autres quartiers. En effet, la moitié des logements sociaux en QPV ont été construits avant 1970, contre 1972 pour les quartiers de veille active et 1983 pour les logements sociaux hors QPV et hors QVA. Par conséquent, les modes de financement diffèrent également selon les territoires : les HLM ordinaires (HLMO), construits avant 1977, sont prépondérants en quartier prioritaire (57 %) et en quartier de veille active (46 %), mais plus rares ailleurs (28 %). Inversement, les modes de financement plus récents (prêt locatif à usage social – PLUS[2] –, prêt locatif aidé – PLA[3]) sont plus fréquents hors des QPV. Les logements HLMO ayant les loyers les moins élevés (4,90 €/m², quelle que soit leur localisation, **graphique 1**), le loyer médian par m² est plus bas en QPV qu'en QVA et que dans les autres quartiers (respectivement 5,20 €/m², 5,40 €/m² et 5,80 €/m²). Les logements sont légèrement plus grands en quartier prioritaire : 40 % d'entre eux ont 4 pièces ou davantage, contre 37 % ailleurs. D'autre part, 3,7 % des logements sociaux sont vacants en quartier prioritaire, contre 3,2 % en quartier de veille active et 3,1 % ailleurs.

Une moindre rotation des logements sociaux situés en quartier prioritaire

Au 1er janvier 2016, les locataires du parc social des quartiers prioritaires occupaient leur logement depuis plus longtemps que leurs homologues d'autres territoires : la moitié d'entre eux habitaient leur logement depuis plus de 7,3 ans, tout comme les locataires résidant en QVA, alors que dans les autres quartiers, le nombre d'années médian d'occupation du logement est de 6,0 ans. Le taux de rotation des logements sociaux, c'est-à-dire les logements qui ont fait l'objet d'un nouveau bail en 2015, est légèrement plus faible en quartier prioritaire : il s'élève à 9,1 %, contre 9,3 % en QVA et 10,1 % ailleurs. Au sein des quartiers prioritaires, le taux de rotation des logements des quartiers faisant l'objet d'un projet national du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) est inférieur à celui des autres logements sociaux en QPV (respectivement 8,4 % contre 9,5 %). Cette différence s'explique, entre autres, par la concentration des projets nationaux du NPNRU dans les grandes agglomérations. Or, le marché immobilier est plus tendu dans ces zones et la mobilité dans le parc social y est donc moindre **(graphique 2)**.

1. Les quartiers de veille active sont des anciennes zones urbaines sensibles (Zus) et les territoires ayant bénéficié des anciens contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) sortis entièrement de la géographie prioritaire lors de la réforme de 2014. Ils font l'objet d'une attention particulière afin d'appréhender leur trajectoire une fois sortis de la politique de la ville.
2. Logement social ordinaire.
3. Logement très social.

Tableau 1
Caractéristiques du parc locatif social en quartier prioritaire, en quartier de veille active et dans les autres territoires

	QPV	QVA	Autres territoires
Part du parc social dans le parc social de France métropolitaine (en %)	31	5	64
Année médiane de construction des logements sociaux	1970	1972	1983
Part des HLMO dans les logements sociaux (en %)	58	46	28
Part des PLUS et des PLA dans les logements sociaux (en %)	20	31	46
Loyer médian (en €/m²)	5,2	5,4	5,8
Taux de vacance (en %)	3,7	3,2	3,1

Source : SDES, RPLS 2016.
Champ : France métropolitaine.
Lecture : au 1er janvier 2016, 31 % des logements locatifs sociaux de France métropolitaine se situent au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville et 5 % dans un quartier de veille active.

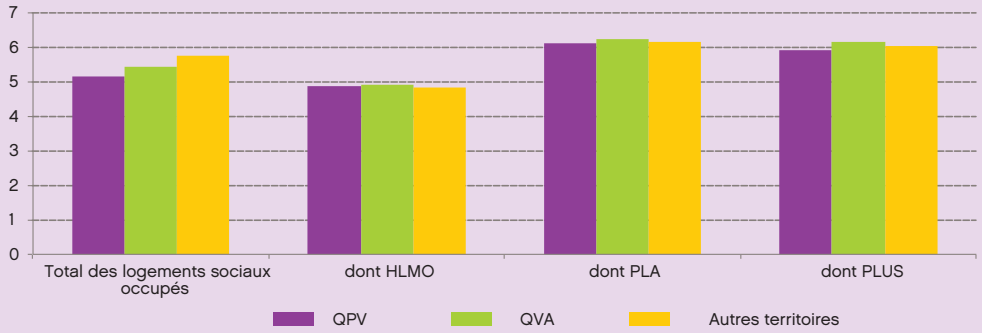

Graphique 1
Loyer médian selon le mode de financement et la localisation, en €/m²

Source : SDES, RPLS 2016.
Champ : France métropolitaine.
Lecture : au 1er janvier 2016, le loyer médian dans le parc social était de 5,2€/m² en quartier prioritaire, de 5,4 €/m² en quartier de veille active et de 5,8 €/m² ailleurs.

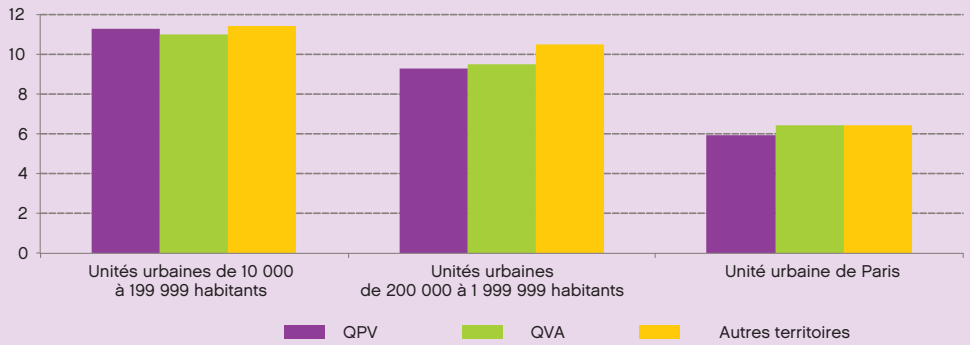

Graphique 2
Taux de rotation des logements sociaux selon le territoire et la taille de l'unité urbaine

Source : SDES, RPLS 2016.
Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 10 000 habitants.
Lecture : en 2015, 11 % des logements sociaux des quartiers prioritaires ont fait l'objet d'un nouveau bail dans les unités urbaines de 10 000 à 199 000 habitants, contre 9 % de ceux des unités urbaines de 200 000 à 1 999 999 habitants et 6 % de ceux de l'unité urbaine de Paris (qui s'étend sur la majorité du territoire francilien).